

## Commentaires d'ouverture – Comité ENVI

- Bonjour madame la Présidente. Je tiens à vous remercier, ainsi qu'aux membres de la commission, de me donner l'occasion de vous présenter le point de vue d'Environnement et Changement climatique Canada sur ce sujet important et d'actualité.
- Avec mes collègues de Transports Canada, de Ressources naturelles Canada et d'Innovation, Science et Développement économique Canada, nous vous donnerons un aperçu des secteurs des véhicules légers et lourds au Canada et de l'approche à adopter pour atteindre nos objectifs en matière de véhicules zéro émission.
- Je parlerai également des émissions du secteur des transports et donnerai un aperçu de la réglementation actuelle pour les véhicules légers et lourds.
- Mes collègues aborderont les responsabilités de leurs ministères, notamment la sécurité des véhicules, les rabais à l'achat de véhicules zéro émission, les mesures d'habilitation du marché pour les véhicules zéro émission, ainsi que le profil économique du marché et les considérations pour les constructeurs automobiles.
- Le secteur du transport routier est composé de véhicules légers (ou de véhicules à passagers) et de véhicules lourds tels que les véhicules de livraison, les camions à ordures, les autobus, les camions de transport longue distance.
- Il y a plus de 24 millions de véhicules à passagers sur les routes aujourd'hui, composés de voitures, de VUS et de camionnettes. Ces véhicules à passagers sont sur les routes pendant, en moyenne, près de 13 ans. Les constructeurs proposent actuellement plus de 400 configurations différentes de véhicules neufs et chaque année, les Canadiens achètent environ 2 millions de véhicules à passagers neufs.

- Le secteur des véhicules lourds est composé d'une gamme de véhicules lourds qui assurent un large éventail de services. Les véhicules de ce secteur sont composés de véhicules de livraison, des camions à ordures, des autobus, aux camions de transport longue distance.
- Il y a environ 2,5 millions de véhicules lourds sur la route. Certaines catégories de véhicules lourds restent sur la route pendant 10 à 15 ans en moyenne, tandis que d'autres catégories restent souvent sur la route pendant plus de 20 ans. Chaque année, plus de 150 000 nouveaux véhicules lourds sont achetés au Canada.
- Le secteur hors route est le plus diversifié. Il existe environ 210 types d'équipements qui vont des machines industrielles lourdes au diesel utilisées dans les mines, comme les camions à benne et les excavatrices, aux équipements portatifs à essence utilisés par les propriétaires de maison pour entretenir les pelouses et les jardins, comme les tondeuses à gazon.
- D'une année à l'autre, le secteur des transports est responsable d'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre du Canada. En 2017, il s'élevait à 193 Mt, dont 43 % (83 Mt) pour le secteur des véhicules légers et 31 % (60 Mt) pour celui des véhicules lourds.
- En 2018, les transports et les équipements mobiles étaient les plus gros émetteurs de monoxyde de carbone et d'oxydes d'azote, émettant respectivement 56 % et 51 % des émissions totales de ces substances au Canada.
- Plus précisément, les véhicules légers sont les principaux responsables des émissions d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. En outre, les transports associés à la combustion de l'essence contribuent largement aux émissions de composés organiques volatils et de monoxyde de carbone.

- Environnement et Changement climatique Canada est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des règlements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques des véhicules légers et lourds, ainsi que des véhicules hors route.
- Environnement et Changement climatique Canada a le pouvoir législatif de réglementer ces secteurs en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 (LCPE). Le ministère a mis en œuvre six règlements en vertu de la LCPE.
- Environnement et Changement climatique Canada collabore avec Santé Canada lors de l'élaboration des règlements afin d'évaluer les impacts sur la santé et l'environnement des modifications des critères de qualité de l'air des émissions primaires qui devraient résulter des règlements élaborés et administrés par Environnement et Changement climatique Canada.
- La modélisation des émissions (réalisée par Environnement et Changement climatique Canada) indique que d'ici 2030, les émissions des véhicules légers auront atteint un pic et diminueront tandis que les émissions des véhicules lourds continueront d'augmenter.
- En outre, les tendances des émissions de polluants atmosphériques, publiées par Environnement et Changement climatique Canada, indiquent que bien que les transports et les équipements mobiles soient les principaux responsables de certains polluants atmosphériques au Canada, les émissions d'oxydes d'azote, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, de composés organiques volatils et de monoxyde de carbone du secteur ont considérablement diminué depuis 1990 grâce à la mise en œuvre efficace des réglementations fédérales.
- Le gouvernement envisage d'autres options politiques pour réduire les émissions de GES.

- Le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers établit des normes d'émissions GES progressivement plus strictes pour les nouveaux véhicules légers mis offerts pour la vente au Canada à partir de l'année de modèle 2011.
- La nature de ces normes, fondées sur le rendement, permet aux entreprises de choisir les technologies les plus rentables pour se conformer. Le règlement comprend des dispositions de multiplication pour encourager l'introduction de véhicules de technologie avancée tels que les véhicules électriques hybrides rechargeables, les véhicules électriques à batterie et les véhicules à pile à combustible en accordant à ces véhicules un crédit supplémentaire lorsqu'une entreprise calcule son rendement en matière d'émissions.
- Environnement et Changement climatique Canada publie un rapport annuel sur les performances de ces règlements. Le rapport sur le rendement des émissions de gaz à effet de serre pour le parc de véhicules légers de l'année de modèle 2018 souligne que la réglementation a permis aux nouveaux véhicules légers de 2018 d'émettre de 15 à 20 % moins de GES que les véhicules comparables de l'année de modèle 2011. Le nombre croissant de véhicules sur la route, l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus et le changement des préférences des consommateurs vers des véhicules plus gros signifient que les émissions globales des véhicules légers n'ont pas diminué au même rythme que les réductions des émissions par véhicule.
- Environnement et Changement climatique Canada administre également le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs, qui établit des normes d'émission de gaz à effet de serre pour toute la gamme des nouveaux véhicules lourds sur route, y compris les camionnettes et les fourgonnettes lourdes. Les dispositions de flexibilité de ces règlements comprennent des multiplicateurs pour encourager l'introduction de véhicules lourds zéro émission. Les dispositions relatives aux multiplicateurs accordent un crédit supplémentaire aux véhicules hybrides rechargeables, aux véhicules

électriques à batterie et aux véhicules à pile à combustible lorsqu'une entreprise calcule son rendement en matière d'émissions.

- En plus des règlements sur les GES, Environnement et Changement climatique Canada administre également une série de règlements visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques provenant des transports, et sont alignés sur les normes de l'Agence américaine fédérale « Environmental Protection Agency ».
- Le Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs fixe des normes d'émission de polluants atmosphériques progressivement plus strictes pour les véhicules légers et lourds des années de modèles 2004 et ultérieures.
- Le Règlement sur les émissions des petits moteurs hors route à allumage commandé fixe des normes d'émission de polluants atmosphériques progressivement plus strictes pour les petits moteurs tels que ceux des équipements de pelouse et de jardin résidentiels, des générateurs portables et du petit matériel d'exploitation forestière.
- Le Règlement sur les émissions des moteurs hors route à allumage par compression fixe des normes d'émission de polluants atmosphériques progressivement plus strictes pour les gros moteurs diesel tels que ceux que l'on trouve dans les équipements de construction, d'agriculture et d'exploitation minière.
- Le Règlement sur les émissions des moteurs marins à allumage commandé, des bâtiments et des véhicules récréatifs hors route fixe des normes d'émission de polluants atmosphériques de plus en plus strictes pour les moteurs à essence des motomarines et des véhicules hors route tels que les motoneiges et les VTT.
- Comme le montrent les émissions, les inventaires et les projections publiés par Environnement et Changement climatique Canada, depuis leur mise en

œuvre, ces règlements ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des transports. Il en est résulté une amélioration de la qualité de l'air et des avantages pour la santé des Canadiens et de leur environnement.

- Cela dit, la transformation technologique à long terme du secteur des transports reste un défi important.
- Pour réussir, tous les ministères devront travailler en collaboration afin d'utiliser leurs pouvoirs et programmes respectifs pour accroître le déploiement de technologies propres et de véhicules zéro émission afin de dépasser l'objectif de Paris de 2030 et de permettre au Canada d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050.
- Environnement et Changement climatique Canada est disposé et prêt à travailler en collaboration avec d'autres partis pour prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir les résultats requis pour atteindre les objectifs et les buts du Canada.
- Je vous remercie pour votre temps. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Liens vers les publications d'ECCC notées ci-dessus :

Inventaire officiel canadien des gaz à effet de serre

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/inventaire.html>

Projections des émissions de gaz à effet de serre

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/emissions-gaz-effet-serre/projections.html>

Inventaire des émissions de polluants atmosphériques

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/polluants/inventaire-emissions-atmospheriques-aperçu.html>

Rendement en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour le parc de véhicules légers de l'année de modèle 2018

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/rendement-emissions-gaz-effet-serre-2018.html>